Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251213-DE

PLŒMEUR
PLAÑVOUR

EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DE LA COMMUNE DE PLOEMEUR

Convocation du
Mercredi 26 novembre 2025

Séance Publique du
Mardi 02 décembre 2025

RAPPORT SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE

Etaient présents :

Ronan LOAS, Armelle GEGOUSSE, Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian PERRIEN, Pascaline ALNO, Claude ORVOINE, Claudie LE BIHAN, Cédric ORVOËN, Hélène BOLEIS, Georges CORNEC, Marie-Christine LE NORMAND, Patrick GOUELLO, Liliane MARTEVILLE, Pascal GUERIF, Jean-Luc SCIEUX, Isabelle GUSMINI, Anne-Valérie RODRIGUES, Ludovic JEGO, Marianne POULAIN, Mathieu GAUTHIER-LE PRIOL, Ludovic ILLIEN, Emmanuelle TROCADERO, Marie-Hélène HUCHET, Michel LE MESTRALLAN, Annie VERDES.

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Patricia QUERO-RUEN à Ronan LOAS, Brigitte LE LIBOUX à Jean-Guillaume GOURLAIN, Christian LAURENT à Christian PERRIEN, Martine LIEDOT à Armelle GEGOUSSE, Antoine GOYER à Anne-Valérie RODRIGUES, Christine BARETTE à Cédric ORVOËN, Laëtitia LAFFONT à Pascaline ALNO.

Absent : Loïc TONNERRE.

Secrétaire de séance : Jean-Luc SCIEUX.

Présents	: 25
Pouvoirs	: 07
Absent	: 01

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251213-DE

n°13

RAPPORT SUR L'ÉTAT ET L'ÉVOLUTION DE LA DETTE ET DE LA TRÉSORERIE
Rapporteur : Ronan LOAS

La circulaire interministérielle n° NOR IOCB1015077C du 25 juin 2010, émise conjointement par le Ministère de l'Intérieur, de l'Outre-mer et des Collectivités territoriales, le Ministère de l'Économie, de l'Industrie et de l'Emploi, et le Ministère du Budget, des Comptes publics et de la Réforme de l'État, attire l'attention des collectivités sur les risques liés à la gestion active de leur dette. Elle définit les règles destinées à mieux informer l'assemblée délibérante et recommande l'élaboration d'un rapport annuel sur la gestion de la dette.

Le présent rapport annuel relatif à la gestion de la dette et de la trésorerie s'inscrit dans la volonté constante de la municipalité d'assurer une transparence totale vis-à-vis des élus et des citoyens. Il vise également à garantir une sécurité optimale pour l'exécutif et les agents municipaux impliqués dans la définition et la mise en œuvre de la stratégie de gestion du risque de taux.

Le Conseil municipal est ainsi invité à prendre connaissance du présent rapport d'information relatif à la dette et à la trésorerie communales.

1. La Trésorerie et la Dette de l'année 2025

1.1. Gestion de la Trésorerie

Les services municipaux assurent un suivi quotidien du compte « Trésor public » de la Ville. L'objectif poursuivi demeure une optimisation de la trésorerie afin de limiter le recours à l'emprunt.

En 2025, une ligne de trésorerie de 2 M€ a été ouverte auprès du Crédit agricole du Morbihan pour répondre aux fluctuations ponctuelles de trésorerie.

Caractéristiques de la ligne de trésorerie actuelle :

Prêteur	Montant initial	Période d'utilisation	Taux d'intérêt	Capital moyen emprunté	Montant des intérêts prévisionnels 2025
Crédit Agricole du Morbihan	2 000 000 €	01/02/2025 au 31/01/2026	E3M + 0,60 %	0 €	0 €

1.2. Gestion de la Dette

a) La politique de gestion de la dette

La Ville de Ploemeur s'attache à demeurer réactive face aux évolutions du marché et aux propositions des établissements bancaires, afin de profiter des opportunités de renégociation qui pourraient se présenter.

Afin de financer ses investissements dans la limite des autorisations budgétaires, la Ville contracte des emprunts selon une stratégie d'endettement prudente et maîtrisée.

Compte tenu de la volatilité des marchés financiers, la Ville privilégie des produits dont l'évolution des taux demeure limitée et encadrée. Une mise en concurrence systématique des établissements bancaires est réalisée pour toute nouvelle opération.
Les instruments de financement utilisés peuvent être :

- des emprunts obligataires,
- et/ou des emprunts classiques à taux fixe ou variable non structuré,
- et/ou des emprunts à barrière indexés sur l'Euribor.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251213-DE

Ces produits peuvent comporter les caractéristiques suivantes :

- possibilité de passage du taux fixe au taux variable (et inversement),
- modification de l'index de référence,
- tirages échelonnés avec faculté de remboursement anticipé et/ou de consolidation,
- allongement éventuel de la durée du prêt,
- ajustement de la périodicité ou du profil d'amortissement,
- modification du calendrier de mobilisation.

Les index de référence possibles sont : T4M, EONIA, TAM, TMO, TME, EURIBOR.

Des primes ou commissions peuvent être versées aux établissements bancaires pour la mise en place de ces financements. Les remboursements anticipés ou refinancements peuvent intervenir à l'échéance ou hors échéance, pour un montant ne pouvant excéder le capital restant dû, majoré le cas échéant d'une indemnité compensatrice.

b) Les nouveaux emprunts 2025

Pour financer le programme d'investissement 2025, notamment les projets liés aux économies d'énergie, la Ville a contracté en juillet 2025 un emprunt de 1 850 000 € auprès du Crédit Mutuel de Bretagne, dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Taux variable : Livret A + 0,40 %
- Durée : 15 ans
- Frais de dossier : 1 850 € TTC
- Échéances : Trimestrielles

c) Stock de dette au 31 décembre 2025

Au 31 décembre 2025, l'encours total de la dette s'élève à 15 347 699,34 €, répartis en 23 emprunts auprès de 8 établissements bancaires.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Nombre de lignes
15 347 699,34 €	2,00%	14 ans et 6 mois	23

Dette par prêteur :

Banque		Encours	Nombre de produits en vie	Poids
Caisse d'Epargne Bretagne et Pays de Loire		3 376 964,39€	4	22,00%
La Nef		2 953 522,28€	2	19,24%
Crédit Mutuel de Bretagne		2 845 833,39€	2	18,54%
La banque postale		2 104 667,01€	3	13,71%
Arkéa Banque Entreprises & Institutionnels		1 867 999,95€	3	12,17%
Crédit Agricole du Morbihan		1 029 015,83€	5	6,70%
Caisse des Dépots et Consignations		802 992,49€	1	5,23%
CA Corporate & Investment Bank		366 704,00€	3	2,39%

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251213-DE

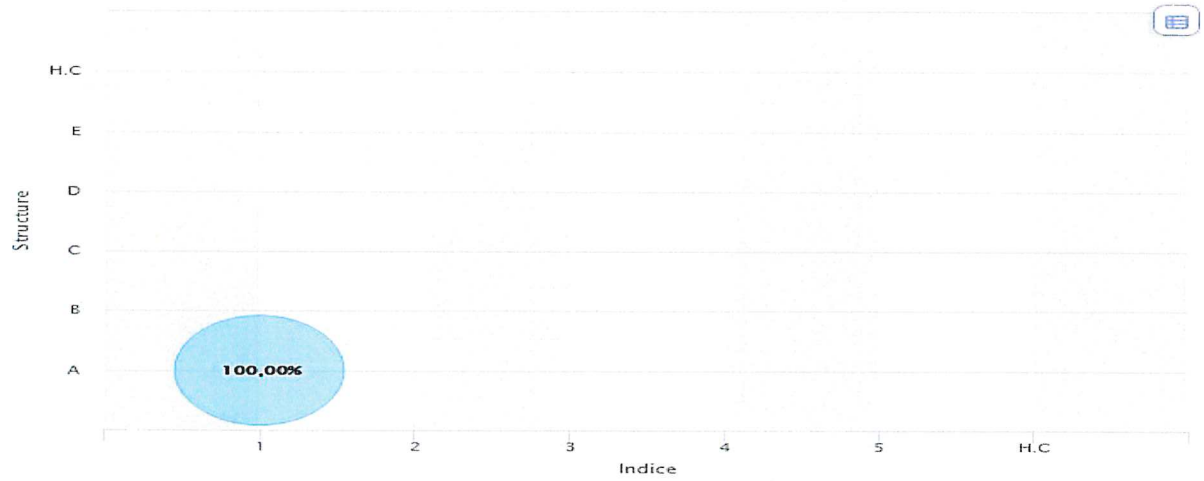
Structure de la dette :

Indexation	CRD	Poids	Nombre
Fixe	12 117 856,03€	78,96%	20
Variable	3 229 843,31€	21,04%	3

Afin de limiter les risques liés à la gestion de la dette, la Ville privilégie une diversification des sources de financement et un équilibre entre taux fixes majoritaires et taux variables encadrés.

Ainsi, la structure de l'encours présente une répartition de 78,96 % en taux fixes et 21,04 % en taux indexés.

Conformément à la charte Gissler de bonne conduite, la dette de la Ville se compose exclusivement d'emprunts simples, sans produits structurés à risque. Cette politique garantit une visibilité durable sur les charges financières et préserve la collectivité des emprunts dits "toxiques".

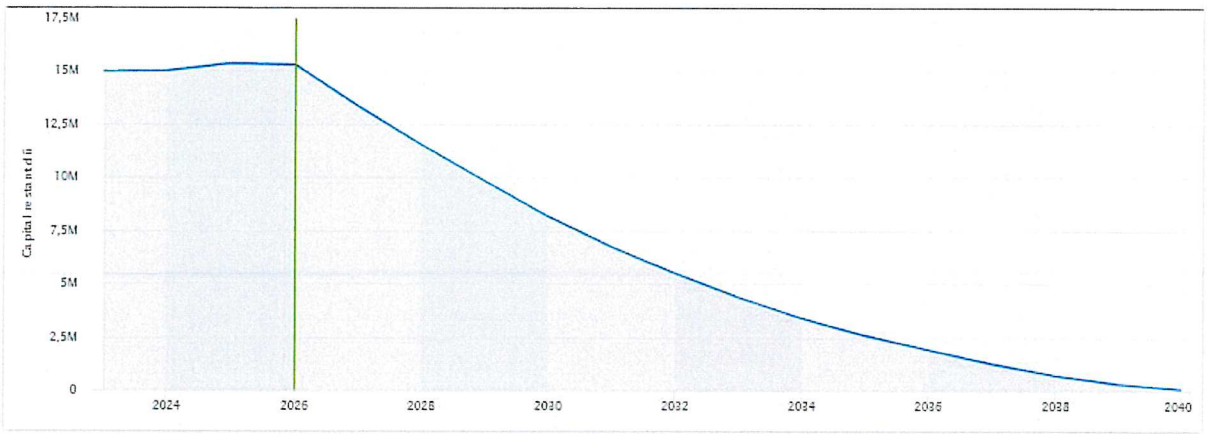


Encours de la dette au 31 décembre ;

Encours au 31/12	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025*
Dette de la ville	17 342 395 €	15 276 082 €	14 585 761 €	15 125 341 €	15 113 618 €	15 420 469 €	15 347 700 €
Dette de la ville par habitant	936 €	821 €	791 €	821 €	788 €	802 €	787 €
Population	18 524	18 602	18 445	18 417	19 185	19 228	19 499
Encours/épargne brute	4,3	3,3	4,1	4,8	5,2	4,4	4,5

* estimation au 3/11/2025

Profil d'extinction depuis 2023 :



Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251213-DE

2. Perspectives pour 2026

2.1. Gestion de la Trésorerie

En 2026, la Ville poursuivra sa politique de gestion rigoureuse de la trésorerie, tout en optimisant le recours à l'emprunt.

La ligne de trésorerie d'un montant de 2 M€ sera maintenue afin de sécuriser la couverture des besoins ponctuels liés notamment à l'accélération des travaux de la ZAC Centre Bourg. Cette ligne constitue un outil de flexibilité financière permettant d'assurer la continuité des paiements dans les meilleures conditions.

2.2. Gestion de la Dette

La Ville poursuivra une veille active sur les marchés financiers, afin d'identifier toute opportunité de renégociation susceptible de réduire le taux moyen de la dette. Cette démarche s'inscrira dans le respect des principes définis par la charte de bonne conduite Gissler, garantissant une gestion prudente et transparente des risques financiers.

Un nouvel emprunt pourrait s'avérer nécessaire pour assurer le financement du programme d'investissement 2026. Le montant de cet emprunt sera ajusté en fonction du rythme de réalisation des opérations inscrites au budget primitif 2026.

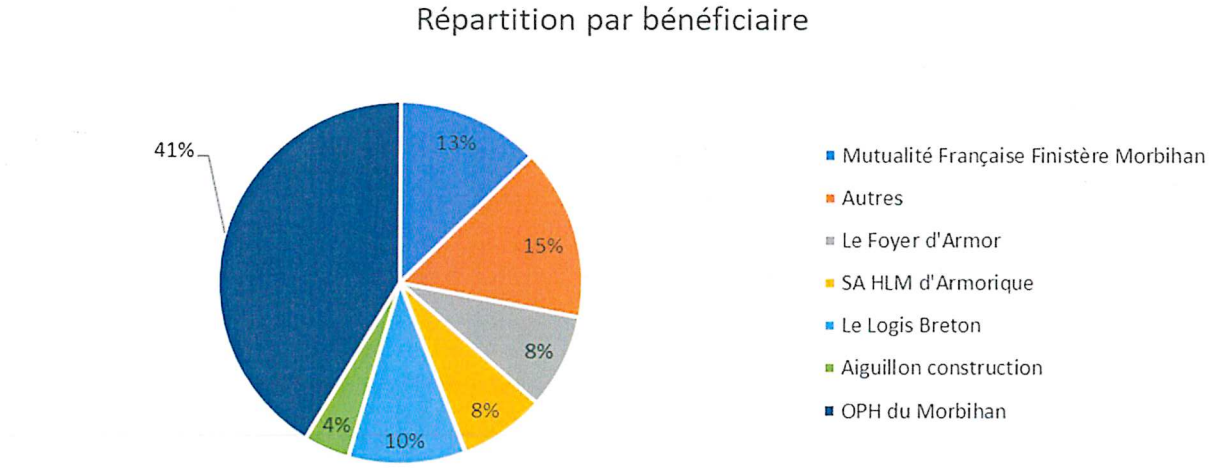
À ce jour, l'annuité prévisionnelle 2026 est estimée à 2 253 960 €, se décomposant comme suit :

- Capital : 1 957 123 €
- Intérêts : 296 837 €

3. La dette garantie

La Ville accorde sa garantie d'emprunt dans le cadre d'opérations de construction ou de réhabilitation de logements aidées par l'État. Cette garantie est le plus souvent partagée avec le Conseil Départemental et Lorient Agglomération.

Capital restant dû (CRD)	Taux moyen annuel	Durée de vie résiduelle	Durée de vie moyenne	Nombre de lignes
28 210 456,40 €	2,98%	48 ans et 11 mois	25,43 ans	169



La Ville de Ploemeur poursuivra sa politique de garantie d'emprunts dans le cadre des programmes de construction et de réhabilitation de logements sociaux soutenus par l'État.

Envoyé en préfecture le 05/12/2025
Reçu en préfecture le 05/12/2025
Publié le
ID : 056-215601626-20251202-DB20251213-DE

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'avis de la commission « Finances et ressources humaines, agglomération » du 20 novembre 2025 ;

Vu le rapport présenté en séance du conseil municipal ;

LE CONSEIL MUNICIPAL :

- **A PRIS ACTE** des éléments d'information relatifs à l'état et à l'évolution de la dette au 31 décembre 2025.

Délibération adoptée à l'UNANIMITE



Ronan LOAS,
Maire